

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DU TERRITOIRE  
DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE**

**Séance du 13 avril 2021**

Le 13 avril 2021 à 18h00, le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Serge PEROTTINO, Président, Madame Sophie ARTARIA-AMARANTINIS a été désignée secrétaire de séance.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Sophie ARTARIA-AMARANTINIS ; Michel LAN ; Jean-Marie LEONARDIS ; Rémi MARCENGO ; Danielle MENET ; Yves MESNARD ; Véronique MIQUELLY ; José MORALES ; Patrick PIN ; Serge PEROTTINO ; Alain ROUSSET

**Etaient représentés :**

Jean-Jacques COULOMB représenté par Serge PEROTTINO  
Bernard DESTROST représenté par Michel LAN  
Christine CAPDEVILLE représentée par Yves MESNARD  
Gérard GAZAY représenté par Alain ROUSSET  
Magali GIOVANNANGELI représentée par Patrick PIN

**CT4/130421/18**

**Sur le rapport de Patrick PIN**

**Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile - Approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement - Travaux conservatoires Forêt méditerranéenne**

Le Conseil de Territoire est chargé d'entreprendre des opérations de Défense de la Forêt Contre l'Incendie (DFCI) sur les massifs forestiers situés en son périmètre. Ces travaux sont réalisés dans le cadre de la mise en œuvre des Plans de Massifs de Protection des Forêts Contre l'Incendie (PMPFCI).

La stratégie de prévention des incendies repose sur les objectifs majeurs suivants :

- Eviter les départs de feux
- Faciliter l'intervention des secours sur feu (naissant ou déclaré)
- Limiter la propagation des incendies
- Gérer les risques subis

Les opérations prévues au programme comprennent les travaux forestiers de prévention incendie, les études préalables à leur mise en œuvre ainsi que les missions de maîtrise d'œuvre et d'assistance technique permettant la réalisation des programmes pluriannuels de travaux définis dans les plans de massifs.

De réaliser des opérations de Restaurations de Terrains Incendiés (RTI), le cas échéant, suite aux incendies qui se dérouleraient dans les massifs de la Métropole : études préalables, maîtrise d'œuvre et travaux.

De favoriser la valorisation des espaces forestiers par la connaissance de son potentiel en terme de gisement et de dessertes forestières afin de poursuivre le développement de la filière bois et de répondre ainsi à la demande constante des besoins aussi bien en bois industrie, qu'en bois énergie et en bois pour la construction, dans le respect des enjeux et des spécificités du territoire forestier de la Métropole.

L'opération d'investissement 2017404500, conservatoire de la forêt méditerranéenne d'un montant de 1 200 000 euros TTC, inscrite au budget EST enregistrée dans l'autorisation de programme 174232BP du programme 23 de la Métropole doit être révisée pour un montant de 600 000 euros TTC selon le budget EST.

Cette révision porte le montant de l'opération 217404400 de 1 200 000 euros TTC à 1 800 000 euros TTC.

Ces travaux peuvent bénéficier toutefois de subventions publiques à hauteur de 80% de leur montant HT.

Au vu de ce qui précède, Monsieur le Président propose au Conseil de Territoire de donner un avis favorable à la délibération ci-après :

**Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération AGRI 003-8410/20/CM du Conseil de Métropole du 31 juillet 2020 approuvant la révision et l'affectation de l'opération d'investissement - Travaux conservatoire Forêt méditerranéenne ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile du 13 avril 2021.

**Considérant**

- Qu'il convient de procéder à la révision pour un montant total de 800 000 euros TTC selon le budget EST de l'opération d'investissement afin de permettre sa réalisation ;
- Qu'il convient de procéder à l'affectation de la révision pour un montant total de 800 000 euros TTC selon le budget EST de l'opération d'investissement ;
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'actualiser les crédits de paiement y afférents.

**Ouï le rapport ci-dessus,**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

**Article 1 :**

Sont approuvées la révision et l'affectation de l'opération d'investissement 2017404500 travaux Conservatoire forêt méditerranéenne d'un montant de 600 000 euros TTC, portant le montant total de l'opération à 1 800 000 euros TTC.

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires seront inscrits à l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile en dépenses d'investissement au programme 23 Agriculture forêt paysage Code AP 174232BP.

L'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement de l'opération s'établit comme suit :

Mandaté antérieur : 965 168 euros TTC

CP 2021 : 405 500 euros TTC

CP sur exercices suivants : 429 332 euros TTC

**AVIS FAVORABLE**

Certifié Conforme,  
Le Président du Conseil de territoire

Serge PEROTTINO

